



Consultation publique portant sur l'opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter
d'un conseil des politiques alimentaires

Audition devant
la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Mémoire
de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec

15 octobre 2015

Ordre professionnel des diététistes du Québec
550, rue Sherbrooke Ouest, tour Ouest, bureau 1855, Montréal (Québec) H3A 1B9
Tél. : 514 393-3733 • Sans frais : 1 888 393-8528 • Téléc. : 514 393-3582
opdq@opdq.org • www.opdq.org



La mission de l'Ordre est de valoriser l'importance de la nutrition, de la saine alimentation et des soins nutritionnels pour la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé humaine.

À cette fin, l'Ordre privilégie des interventions de qualité optimale de la part de ses membres, et ce, en fonction des divers besoins de la population québécoise. Ce faisant, l'Ordre contribue à la protection du public et contrôle la qualité de l'acte professionnel tout en favorisant la promotion, le développement et la reconnaissance des compétences de ses membres.

Nous tenons à remercier, pour leur précieuse collaboration à la rédaction du mémoire de l'OPDQ en réponse à la consultation publique portant sur l'opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil de politiques alimentaires, les personnes suivantes:

M^{me} Paule Bernier, Dt.P., M. Sc., Présidente de l'OPDQ
M^{me} Joanie Bouchard, Dt.P., M. Sc. (c), Directrice aux affaires professionnelles, OPDQ
M^e Annie Chapados, Directrice générale et Secrétaire, OPDQ
M^{me} Marie-Noël Geoffrion, Dt.P, Recherchiste et analyste, OPDQ
M^{me} Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt.P., M. Sc., Nutritionniste aux affaires professionnelles et à la formation continue, OPDQ
M^e Marie-Claude Simard, Conseillère principale Affaires juridiques, OPDQ

Nous tenons également à remercier pour leur contribution, les personnes suivantes :

Mmes Lise Bertrand, Dt.P. M. Sc., Lyne Mongeau, Dt.P., Ph. D. et Manon Paquette, Dt.P., membres du comité sur la nutrition en santé publique de l'OPDQ
Mmes Claire Deraspe, Dt.P., M.B.A. et Claire Pelletier, Dt.P., M. Sc., membres du comité sur la gestion des services d'alimentation de l'OPDQ
Mme Stéphanie Tremblay, Dt.P, M. Sc., direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Caroline Marier, direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Octobre 2015

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION..... | 4 |
| I – LA PERTINENCE DE DOTER L’AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL D’UN CONSEIL DES POLITIQUES ALIMENTAIRES..... | 7 |
| 1. DES EXPÉRIENCES CONCLUANTES..... | 7 |
| 2. LA VALEUR AJOUTÉE..... | 7 |
| II – LE RÔLE D’UN CONSEIL DES POLITIQUES ALIMENTAIRES DANS LE CONTEXTE MONTRÉALAIS..... | 8 |
| III – LES ENJEUX PRIORITAIRES DEVANT ÊTRE ABORDÉS..... | 8 |
| IV – LE MODÈLE DE FONCTIONNEMENT LE PLUS APPROPRIÉ, LES RESSOURCES REQUISES ET L’INSTANCE À LAQUELLE LE CONSEIL DEVRAIT SE RATTACHER..... | 9 |
| CONCLUSION..... | 10 |
| RÉFÉRENCE..... | 10 |

INTRODUCTION

La mission de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, (ci-après l'Ordre), est de valoriser l'importance de la nutrition, de la saine alimentation et des soins nutritionnels pour la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé humaine. À cette fin, l'Ordre privilégie des interventions de qualité optimale de la part de ses membres, et ce, en fonction des divers besoins nutritionnels de la population québécoise. Ainsi, l'Ordre, qui s'est vu confier par le législateur le mandat de protéger le public, se sent interpellé par la présente consultation portant sur l'opportunité pour l'agglomération de Montréal, de se doter d'un conseil des politiques alimentaires.

L'alimentation est un domaine complexe et de première importance de par ses multiples interactions sur la santé, sur le développement économique, sur la culture et le patrimoine et sur les relations sociales et familiales. L'acte de manger est un geste quotidien qui occupe une place de premier plan pour tous les individus et qui possède un caractère vital intrinsèque. De nombreux enjeux liés à l'alimentation préoccupent le monde municipal et l'ensemble des parties prenantes depuis plus d'une trentaine d'années, tels l'insécurité alimentaire, l'approvisionnement alimentaire, l'alimentation durable, les déserts alimentaires, l'environnement, l'économie, l'urbanisme, l'agriculture urbaine et l'architecture urbaine pour n'en nommer que quelques uns. L'Ordre est d'avis que, la pertinence pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires ne fait aucun doute. Les expériences d'autres grandes villes nord-américaines ne viennent qu'appuyer cette position. D'ailleurs, déjà en 2004, des nutritionnistes membres de l'Ordre, suggéraient la mise sur pied d'un conseil des politiques alimentaires.

L'Ordre entend donc contribuer à la réflexion initiée par cette consultation en formulant des recommandations à l'égard de chacun de ces enjeux énoncés à l'analyse d'opportunité présentée par la Ville de Montréal, en plus de préciser la façon dont il entrevoit contribuer, à travers ses membres, au conseil des politiques alimentaires de l'agglomération de Montréal.

1. La pertinence pour l'agglomération de Montréal, de se doter d'un conseil des politiques alimentaires

Recommandation I

Que l'agglomération de Montréal, mette sur pied, compte tenu de sa pertinence et de sa valeur ajoutée, un conseil des politiques alimentaires.

2. Le rôle d'un conseil des politiques alimentaires dans le contexte montréalais

Recommandation II

Que l'agglomération de Montréal confie au conseil des politiques alimentaires les rôles suivants :

- Agir comme organisme-conseil auprès de la ville de Montréal.
- Élaborer une planification stratégique et des plans d'action.
- Formuler des recommandations sur tous sujets d'intérêt et formuler des avis à la demande des autorités municipales ;
- Produire des études et présenter des mémoires sur des questions touchant directement ou indirectement à l'alimentation.
- Maintenir à jour l'inventaire de tous les programmes et interventions mis de l'avant dans l'agglomération de Montréal en lien avec l'alimentation.
- Élaborer des principes directeurs afin de guider les élus dans leur prise de décision.
- Sensibiliser, éduquer et informer les intervenants (organismes et décideurs) sur les enjeux liés à l'alimentation.

3. Les enjeux prioritaires devant être abordés

Recommandation III

Que le conseil des politiques alimentaires traite prioritairement des enjeux suivants :

- Assurer une approche concertée à l'égard des questions d'alimentation liées au développement économique, au développement durable et à l'urbanisme.
- Assurer une uniformité en ce qui a trait à l'accès à une saine alimentation pour toutes les populations desservies sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal.
- Assurer l'accès à une alimentation saine et en quantité suffisante pour tous afin de contrer les effets de l'augmentation marquée du coût des aliments conjugués à l'accès limité aux aliments sains.
- Créer des environnements favorables à la saine alimentation (par exemple dans les écoles et leur milieu environnant).

4. Le modèle de fonctionnement le plus approprié, les ressources requises et l'instance à laquelle le conseil devrait se rattacher

Recommandation IV

Que le conseil des politiques alimentaires soit composé :

- d'un maximum de 20 personnes, issues de tous les milieux (gouvernementaux, scolaire, universitaire, entreprises, professionnels de la nutrition, groupes de la société civile), incluant un nombre à déterminer de conseillers municipaux porteurs de dossiers en lien avec les enjeux discutés
- et où la fonction de coordonnateur serait dévolue à un employé de la ville de Montréal.

Que le conseil des politiques alimentaires soit rattaché d'une direction de la ville de Montréal.

Ainsi, le modèle proposé par l'Ordre serait celui d'un organisme-conseil multisectoriel, rattaché au conseil d'agglomération, chargé de proposer une vision intégrée et concertée des enjeux liés à l'alimentation sur l'ensemble du territoire par l'adoption d'une planification stratégique et de plans d'action permettant de prioriser et d'optimiser les diverses initiatives vers une démarche globale et une stratégie liée à l'alimentation cohérente.

Nous tenons à remercier la Ville de Montréal d'avoir entrepris la présente consultation, compte tenu de sa pertinence et des enjeux qu'elle soulève.

I – LA PERTINENCE DE DOTER L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL D'UN CONSEIL DES POLITIQUES ALIMENTAIRES

1. Des expériences concluantes

L'Ordre, après avoir passé en revue l'expérience de grandes métropoles nord-américaines depuis la moitié des années 90, est convaincu de la pertinence, pour l'agglomération de Montréal, de se doter d'un conseil des politiques alimentaires.

D'abord, nous estimons que les démarches initiées au début des années 90 par les autorités municipales montréalaises en place témoignent d'un intérêt et d'une préoccupation de l'ensemble des intervenants pour la question des politiques alimentaires. Déjà en 2005, la ville mettait sur pied le comité *Nourrir Montréal* lequel réalisait quelques années plus tard le projet Système alimentaire montréalais (le « SAM »). Puis en 2013, la ville se dotait d'un Comité de travail permanent en agriculture urbaine, chargé notamment de conseiller l'administration sur les meilleures pratiques en agriculture urbaine et d'agir comme conseiller sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et le Plan de développement de la zone agricole.

Nous retenons que des initiatives similaires ont été à l'origine de la création d'un conseil des politiques alimentaires, notamment à Vancouver. Au terme d'un long cheminement, cette ville, après avoir constaté qu'une multitude d'initiatives isolées se développaient sur l'ensemble de son territoire, a jugé opportun, dans un souci de cohérence et afin d'avoir une vision intégrée de l'alimentation, de mettre sur pied un conseil des politiques alimentaires.¹

2. La valeur ajoutée

La valeur ajoutée d'un conseil des politiques alimentaires provient du fait qu'il permet de rassembler des acteurs diversifiés (institutions gouvernementales, régionales et municipales, des groupes de la société civile, les universités, les entreprises liées à l'alimentation...) porteurs d'initiatives et de préoccupations communes mais parfois divergentes à l'égard desquelles des mesures concertées et intégrées doivent être proposées dans le meilleur intérêt de tous. La collaboration entre ces différents partenaires est aujourd'hui incontournable afin d'améliorer la santé publique. D'ailleurs, les actions menées à Montréal durant les dernières années, sous l'égide de diverses instances de concertation, ressemblent en plusieurs points à celles instiguées par les CPA (ex. le développement de l'agriculture urbaine, des initiatives locales améliorant l'accès aux fruits et légumes frais, etc.). Le dynamisme local et régional sur l'alimentation dans l'agglomération de Montréal est unique parmi les villes canadiennes innovantes. Il importe donc que la valeur ajoutée d'un CPA à Montréal complémente et rassemble ce qui existe déjà.

L'Ordre est ainsi d'avis que l'agglomération de Montréal est le chef d'orchestre tout désigné pour initier cette nouvelle dynamique qui cadre tout à fait avec son mandat d'harmonisation, de développement et de planification. Un conseil des politiques alimentaires agit comme un organisme catalyseur, d'où émane des recommandations prioritaires adressées à l'administration municipale, laquelle dispose des leviers et des ressources nécessaires pour les réaliser. Ce lien privilégié avec les instances décisionnelles et la mise en place d'une structure permanente représente un espace unique, d'où émerge une vision d'ensemble, laquelle se traduit en action concrète, et ce, au bénéfice de la population.

II – LE RÔLE D'UN CONSEIL DES POLITIQUES ALIMENTAIRES DANS LE CONTEXTE MONTRÉALAIS

Outre les éléments mentionnés précédemment relatifs à la valeur ajoutée d'un tel conseil, l'Ordre est d'avis que le rôle d'un conseil des politiques alimentaires devrait être similaire à celui des villes de Toronto et de Vancouver puisque leurs interventions et la pérennité de leurs actions ont généré de nombreuses retombées positives.

Ainsi, le conseil des politiques alimentaires de l'agglomération de Montréal pourrait se voir confier les rôles suivants :

- Agir comme organisme-conseil auprès de l'agglomération de Montréal.
- Élaborer une planification stratégique et des plans d'action.
- Formuler des recommandations sur tous sujets d'intérêt et formuler des avis à la demande des autorités municipales ;
- Produire des études et présenter des mémoires sur des questions touchant directement ou indirectement à l'alimentation.
- Maintenir à jour l'inventaire de tous les programmes et interventions mis de l'avant dans l'agglomération de Montréal en lien avec l'alimentation.
- Élaborer des principes directeurs afin de guider les élus dans leur prise de décision.
- Sensibiliser, éduquer et informer les intervenants (organismes et décideurs) sur les enjeux liés à l'alimentation.

Ces rôles permettront, selon nous, de se tenir à l'affût des enjeux et problématiques liés à l'alimentation, de documenter les meilleures pratiques, d'élaborer des solutions, de partager les expertises et expériences pertinentes et de permettre des débats éclairés. Par la mise en place d'un tel forum intégrateur, nous croyons que l'agglomération de Montréal sera mieux à même d'intervenir comme agent mobilisateur, en plus d'assurer un engagement concerté de tous les acteurs concernés et un développement durable sur l'ensemble du territoire.

III – LES ENJEUX PRIORITAIRES DEVANT ÊTRE ABORDÉS

L'Ordre estime que les priorités devraient être celles identifiées par l'ensemble des acteurs réunis au conseil des politiques alimentaires, lesquels sont les mieux placés pour les identifier.

Toutefois, certaines statistiques fournies par l'analyse² de la ville de Montréal nous incitent à identifier les enjeux suivants :

- Assurer une approche concertée à l'égard des questions d'alimentation liées au développement économique, au développement durable et à l'urbanisme.
- Assurer une uniformité en ce qui a trait à l'accès à une saine alimentation pour toutes les populations desservies sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal.

- Assurer l'accès à une alimentation saine et en quantité suffisante pour tous afin de contrer les effets de l'augmentation marquée du coût des aliments conjugués à l'accès limité aux aliments sains.
- Créer des environnements favorables à la saine alimentation (par exemple dans les écoles et leur milieu environnant notamment).

L'Ordre rappelle aussi qu'il est impératif de toujours considérer l'état des lieux du système alimentaire actuel pour déterminer les enjeux prioritaires et que conséquemment, ce portrait doit être révisé au besoin. Les critères d'analyse pour établir les priorités parmi les enjeux devraient prendre en compte le déficit observé s'il y a lieu eu et l'importance, la valeur que revêt chacun de ces enjeux.

Par ailleurs, plusieurs travaux ayant déjà été menés par le SAM, nous estimons que l'arrimage entre un CPA et celui-ci revêtira d'une grande importance afin d'assurer une continuité et une concertation sur les enjeux qui auraient déjà été identifiés antérieurement.

IV – LE MODÈLE DE FONCTIONNEMENT LE PLUS APPROPRIÉ, LES RESSOURCES REQUISES ET L'INSTANCE À LAQUELLE LE CONSEIL DEVRAIT SE RATTACHER

L'Ordre, s'appuyant sur l'expérience de la ville de Toronto et de celle de Vancouver, suggère que le conseil des politiques alimentaires soit composé d'un maximum de 20 personnes, issues de tous les milieux (gouvernementaux, scolaire, universitaire, entreprises, professionnels de la nutrition, groupes de la société civile). Parmi ces 20 personnes, serait appelé à siéger un nombre à déterminer de conseillers municipaux porteurs de dossiers en lien avec les enjeux discutés ; la fonction de coordonnateur serait dévolue à un employé de l'agglomération ou de la ville de Montréal.

Ainsi, une permanence minimale serait en place, assurant la préparation des dossiers, le déroulement des réunions et leur suivi. Les recommandations issues des travaux du conseil, du fait de la présence d'élus municipaux en faciliterait le cheminement auprès des instances municipales, voire même des instances gouvernementales, de même que leur appropriation.

L'Ordre estime conséquemment que ce conseil devrait être rattaché au conseil d'agglomération, dont le mandat se rapproche le plus des enjeux discutés au conseil, assurant ainsi un cheminement optimal des dossiers au sein de l'administration municipale.

L'Ordre considère donc qu'une structure minimale et souple aurait l'avantage d'assurer une permanence et une coordination, conditions favorables à sa pérennité.

En outre, l'agglomération de Montréal devra se questionner sur le maintien des structures déjà en place et dont la mission et les mandats risquent de chevaucher ceux confiés au conseil des politiques alimentaires et ce, afin d'éviter les dédoublements.

CONCLUSION

L'Ordre tient à nouveau à remercier les autorités municipales d'avoir mené la présente consultation. Nous nous réjouissons de l'initiative et du leadership pris par l'agglomération de Montréal portant sur l'analyse de l'opportunité de se doter d'un conseil des politiques alimentaires, laquelle emboîte le pas d'autres villes canadiennes en la matière. En raison de leurs responsabilités en matière de développement social et de santé publique, nous croyons qu'un conseil des politiques alimentaires, sous l'égide du conseil d'agglomération assurera un meilleur arrimage parmi les multiples initiatives et actions proposées et conséquemment des retombées et des actions concrètes plus efficaces tant à l'égard de la santé que de l'économie.

L'Ordre offre toute sa collaboration en vue des démarches subséquentes que l'agglomération et son conseil entreprendront. Nous croyons que l'expertise des membres de l'OPDQ pourrait s'avérer utile, non seulement au sein même du conseil des politiques alimentaires, mais également lors du processus d'analyse que le conseil d'agglomération effectuera et lors de la formulation d'orientations et de la prise de décisions qui en découleront. Les diététistes/nutritionnistes en santé publique surveillent et évaluent les besoins nutritionnels des populations et des communautés et contribuent à l'élaboration des politiques publiques favorables à la saine alimentation et à la santé. De par leur formation spécifique en nutrition et en alimentation humaine, ils possèdent ainsi de vastes connaissances scientifiques pouvant enrichir la réflexion en regard des enjeux alimentaires. De même, les diététistes/nutritionnistes en industrie agroalimentaire et biopharmaceutique favorisent l'optimisation de l'offre d'aliments et de produits nutritionnels permettant aux consommateurs de maintenir ou d'améliorer leur santé. Ils apportent une expertise unique en nutrition à plusieurs niveaux dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, en tenant compte des besoins des consommateurs. En collaborant avec différents professionnels, ils établissent un lien privilégié entre l'industrie et le consommateur. Ces professionnels qui déjà travaillent en interdisciplinarité et en partenariat intersectoriel, ont l'expertise recherchée pour assurer le succès d'un Conseil des politiques alimentaires.

RÉFÉRENCES

¹ THÉRIEN, François et BERTRAND Lise – « Vers un Conseil de politiques alimentaires à Montréal ? » - Des gestes plus grands que la panse – Direction de la santé publique de Montréal - 2004

² Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, « Analyse de l'opportunité de se doter d'un conseil des politiques alimentaires (CPA) », 16 septembre 2015

Ville de Montréal, « L'organisation municipale sur l'île de Montréal, gouvernance et partage des compétences en lien avec le système alimentaire », septembre 2015